

Coût annuel du transport, de l'équilibrage et de la distribution
pour la période de 12 mois se terminant le 30 septembre 2013

No de ligne	Description	Projections D-2013-106			Résultats réels			Écarts		
		Coûts (000\$) (1)	Volume 10 ³ m ³ (2)	Coût moyen ¢/m ³ (3) (1)/(2)	Coûts (000\$) (4)	Volume 10 ³ m ³ (5)	Coût moyen ¢/m ³ (6) (4)/(5)	Coûts (000\$) (7)	Volume 10 ³ m ³ (8)	Coût moyen ¢/m ³ (9) (6)-(3)
1	TRANSPORT									
2	Transport LH pour alimenter la Zone Sud									
3	- Service ferme - Tarif TCPL	160 674 \$	2 004 473	8,0158	160 666 \$	2 004 473	8,0154	(8) \$	-	(0,0004)
4	- Service ferme - Tarif TCPL Zone Nord dévié au Sud	3 598 \$	57 817	6,2232	2 482 \$	39 879	6,2232	(1 116) \$	(17 938)	-
5	- Service ferme - Marché Secondaire	38 501 \$	722 640	5,3278	34 536 \$	722 842	4,7778	(3 965) \$	202	(0,5500)
6		202 773 \$	2 784 930	7,2811	197 684 \$	2 767 194	7,1438	(5 089) \$	(17 736)	(0,1372)
7	Transport SH pour alimenter la Zone Sud									
8	- Service ferme - SH Dawn	30 513 \$	-	-	30 819 \$	-	-	306 \$	-	-
9	- Service ferme - SH Parkway	13 156 \$	-	-	13 314 \$	-	-	158 \$	-	-
10	- Service ferme - SH STS	- \$	-	-	- \$	-	-	- \$	-	-
11	- Prime de transport à Dawn	44 652 \$	1 753 668	2,5462	48 006 \$ (1)	1 580 826	3,0368	3 354 \$	(172 842)	0,4906
12		88 322 \$	1 753 668	5,0364	92 139 \$	1 580 826	5,8286	3 818 \$	(172 842)	0,7922
13	Transport pour alimenter la Zone Nord									
14	- Transport - Champion Pipeline	1 704 \$	-	-	2 313 \$	-	-	610 \$	-	-
15	- Service ferme - Tarif TCPL	5 590 \$	89 830	6,2232	6 707 \$	107 768	6,2232	1 116 \$	17 938	-
16	- Service ferme - Marché Secondaire	574 \$	9 633	5,9628	574 \$	9 633	5,9628	- \$	-	-
17		7 869 \$	99 463	7,9110	9 594 \$	117 401	8,1723	1 726 \$	17 938	0,2614
18	Autres capacités de transport									
19	- Gaz d'appoint	7 504 \$	142 576	5,2631	3 431 \$	69 848	4,9119	(4 073) \$	(72 728)	(0,3512)
20		7 504 \$	142 576	5,2631	3 431 \$	69 848	4,9119	(4 073) \$	(72 728)	(0,3512)
21	Variation d'inventaire :									
22	- Solde au début	37 212 \$	612 894	6,0715	41 261 \$	595 656	6,9270	4 050 \$	(17 238)	0,8556
23	- Solde à la fin	(37 675) \$	(620 531)	6,0715	(28 942) \$	(471 680)	6,1359	8 734 \$	148 850	0,0644
24		(464) \$	(7 637)	-	12 320 \$	123 976	-	12 783 \$	131 612	-
25	Optimisation du transport :									
26	- Revenus de la vente du FTLH non utilisé	- \$	-	-	- \$	-	-	- \$	-	-
27	- Coût de la vente du FTLH non utilisé	- \$	-	-	- \$	-	-	- \$	-	-
28	- Revenus de la vente de FTLH <i>a priori</i>	- \$	-	-	- \$	-	-	- \$	-	-
29	- Coût de la vente de FTLH <i>a priori</i>	- \$	-	-	- \$	-	-	- \$	-	-
30	- Transfert de la perte sur les ventes de transport excédentaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31		390 \$	-	-	390 \$	-	-	- \$	-	-
32		390 \$	-	-	390 \$	-	-	- \$	-	-
33	Autres frais :									
34	- Gaz utilisé dans les opérations	(2 444) \$	(40 251)	6,0715	(2 632) \$	(42 893)	6,1359	(188) \$	(2 642)	0,0644
35	- Gaz perdu	(1 326) \$	(21 836)	6,0715	(2 894) \$	(47 161)	6,1359	(1 568) \$	(25 325)	0,0644
36	- Ajustements d'inventaire	5 115 \$	-	-	(1 232) \$	-	-	(6 348) \$	-	-
37	- Revenus financiers sur outils de transport	(1 332) \$	-	-	(4 640) \$	-	-	(3 308) \$	-	-
38	- Coûts dossier réglementaire TCPL	3 000 \$	-	-	3 343 \$	-	-	343 \$	-	-
39	- Amortissement frais reportés - écart de revenu	(14 684) \$	-	-	(14 684) \$	-	-	- \$	-	-
40	- Pénalités sur service ferme	100 \$	-	-	(0) \$	-	-	(100) \$	-	-
41		294 823 \$	4 710 914	6,2583	292 819 \$	4 569 192	6,4085	(2 004) \$	(141 722)	0,1502
42	Transporté par le client	- \$	726 201	-	- \$	894 366	-	- \$	168 165	-
43	Normalisation de la température	- \$	-	-	- \$	40 861	-	- \$	40 861	-
44	Transport pour Gaz Métro Solutions Transport	- \$	(6 543)	-	- \$	(15 842)	-	- \$	(9 299)	-
45	Transport pour la daQ (T)	294 823 \$	5 430 572		292 819 \$	5 488 576		(2 004) \$	58 005	

(1) Selon Décision D-2014-165

**Coût annuel du transport, de l'équilibrage et de la distribution
pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013**

No de ligne	Description	Ratio		Projections D-2013-106 (000\$) (3)	Résultats Réels (000\$) (4)	Écarts (000\$) (5)
		Espace (1)	Pointe (2)			
1	ÉQUILIBRAGE					
2	Frais d'entreposage :					
3	- Gaz d'entreposage souterrain à Dawn	85,2%	14,8%	17 073 \$	16 721 \$	(353) \$
4	- Usine de LSR	0,0%	100,0%	5 364 \$	5 844 \$	479 \$
5	- Gaz d'entreposage souterrain - PDL	42,3%	57,7%	3 822 \$	3 906 \$	84 \$
6	- Gaz d'entreposage souterrain - St-Flavien	100,0%	0,0%	20 459 \$	20 463 \$	3 \$
7				46 719 \$	46 934 \$	214 \$
8	Frais de transport :					
9	- Service STS - Dawn/Parkway/Franchise	83,0%	17,0%	47 331 \$	47 402 \$	70 \$
10	- Service SH - Dawn/Franchise	100,0%	0,0%	- \$	- \$	- \$
11	- Service SH - Dawn/Parkway/Franchise	100,0%	0,0%	1 276 \$	1 291 \$	15 \$
12	- Prime d'équilibrage à Dawn	97,5%	2,5%	8 135 \$	8 746 \$ (1)	611 \$
13	- Vente d'outils de transport SH <i>a priori</i>	100,0%	0,0%	- \$	- \$	- \$
14				56 742 \$	57 439 \$	697 \$
15	Optimisation des outils d'équilibrage :					
16	- Revenus de prêt d'espace	100,0%	0,0%	- \$	(7) \$	(7) \$
17	- Revenus d'échange et cessions d'optimisation	100,0%	0,0%	(18) \$	(217) \$	(199) \$
18	- Revenus pour STS-RAM	100,0%	0,0%	- \$	(2 373) \$	(2 373) \$
19	- Transfert de la perte sur les ventes de transport excédentaire	100,0%	0,0%	(390) \$	(390) \$	- \$
20				(408) \$	(2 987) \$	(2 579) \$
21	Amortissement des frais reportés :					
22	- Transport gaz coussin	100,0%	0,0%	544 \$	544 \$	- \$
23	- Écart de revenu	100,0%	0,0%	14 403 \$	14 403 \$	- \$
24	- Frais d'équilibrage transférés de la fourniture	100,0%	0,0%	17 950 \$	17 950 \$	- \$
25	- Pass-on sur frais d'équilibrage de pointe	0,0%	100,0%	(1 197) \$	(1 197) \$	- \$
26	- Pass-on sur frais d'équilibrage d'espace	100,0%	0,0%	(926) \$	(926) \$	- \$
27				30 774 \$	30 774 \$	-
28				133 827 \$	132 159 \$	(1 667) \$
29	Report des réductions tarifaires :					
30	- Frais de pointe	0,0%	100,0%	(340) \$	(340) \$	- \$
31	- Frais d'espace	100,0%	0,0%	(219) \$	(219) \$	- \$
32				(559) \$	(559) \$	-
33	ÉQUILIBRAGE			133 268 \$	131 600 \$	(1 667) \$
34						
35	- Pointe			16 810 \$	17 312 \$	502 \$
36	- Espace			116 459 \$	114 288 \$	(2 171) \$
37				133 268 \$	131 600 \$	(1 667) \$

(1) Selon D-2014-165

**Coût annuel du transport, de l'équilibrage et de la distribution
pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013**

<u>No de ligne</u>	<u>Description</u>	Projections D-2013-106 <u>(000\$)</u> (1)	Résultats Réels <u>(000\$)</u> (2)	Écarts <u>(000\$)</u> (3)
1	<u>FRAIS DE DISTRIBUTION</u>			
2	<u>Coût du gaz perdu :</u>			
3	- Coût du transport perdu	1 326 \$	2 894 \$	1 568 \$ ⁽¹⁾
4	- Coût de la compression perdue	79 \$	187 \$	108 \$ ⁽²⁾
5	- Coût de la fourniture perdue	2 648 \$	5 984 \$	3 336 \$ ⁽³⁾
6	- Nivellement du gaz perdu	-	(4 974) \$	(4 974) \$ ⁽⁴⁾
7		<u>4 052 \$</u>	<u>4 090 \$</u>	<u>38 \$</u>
8	<u>Autres frais de distribution :</u>			
9	- Postes de livraison, service de transport gazier et biogaz	2 012 \$	2 026 \$	13 \$
10	- Amortissement frais reportés - écart de revenu	(2 514) \$	(2 514) \$	0 \$
11	- Mercaptan	400 \$	288 \$	(112) \$
12		<u>(101) \$</u>	<u>(200) \$</u>	<u>(98) \$</u>
13	Frais de distribution	<u>3 951 \$</u>	<u>3 891 \$</u>	<u>(60) \$</u>
14	Coût annuel du transport, de l'équilibrage et de la distribution (Somme de GM-9, doc.3, p.1, col.4, l.45 + p.2, col.4, l.33 + p.3, col.2, l.13)	<u>432 042 \$</u>	<u>428 309 \$</u>	<u>(3 732) \$</u>

⁽¹⁾ Gaz Métro - 10, Document 4, page 2, colonne 7, ligne 3

⁽²⁾ Gaz Métro - 10, Document 4, page 2, colonne 7, ligne 2

⁽³⁾ Gaz Métro - 10, Document 4, page 2, colonne 7, ligne 1

⁽⁴⁾ Gaz Métro - 10, Document 4, page 2, colonne 7, ligne 5

Application de la décision D-2014-165

1 Les coûts de transport et d'équilibrage reflètent l'application de la Décision D-2014-165,
2 dans laquelle la Régie ordonnait à Gaz Métro de répartir l'écart de coût du différentiel de
3 lieu entre AECO et Dawn entre les composantes suivantes : fourniture, compression,
4 transport et équilibrage :

5 « [69] [...] Elle ordonne au Distributeur de répartir l'écart de coût du différentiel de
6 lieu entre AECO et Dawn entre les différentes composantes, au prorata des coûts
7 totaux réels [...]. »

8 Le tableau de la page 5 présente les modifications apportées à la fonctionnalisation du
9 coût des achats à Dawn. Ainsi, la hausse de 19 % du coût du différentiel de lieu entre
10 AECO et Dawn (prix réel de 3,297 ¢/m³ vs prix projeté de 2,764 ¢/m³) a été répartie entre
11 chacune des composantes, soit la fourniture, la compression, le transport et l'équilibrage.

Société en commandite Gaz Métro
Rapport annuel au 30 septembre 2013, R-3871-2013

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	
	Projections D-2013-106			Réel 2013		Écart		Application décision D-2014-165							Écart Réel Modifié versus D-2013-106	Écart Réel versus Réel Modifié
				selon dépôt original du 18 déc. 2013		écart prix & volumes		Réel 2013 Modifié Taux D-2013-106	Ventilation de l'écart de prix au prorata sur tous les services	Réel 2013 Modifié incluant écart de prix ventilé						
								(vol. réels X taux projetés col (3))	écart prix 8420 \$ X (2) (10) / (8)		(10)+(8)	(12)/vol. réels	(12)-(1)	(12)-(4)		
(1) Volumes (10 ³ m ³)	1 753 668			1 580 826		(172 842)		1 580 826				1 580 826				
(2) Différentiel de lieu entre AECO et Dawn	(000\$)	% des 000\$	c/m ³	(000\$)	c/m ³	(000\$)	c/m ³	(000\$)	c/m ³	(000\$)	%	(000\$)	c/m ³	(000\$)	(000\$)	
	48 479 \$		2,764	52 121 \$	3,297	3 641 \$	0,533	43 701 \$	2,764	8 420 \$	19%	52 121 \$	3,297	3 641 \$	- \$	
Fonctionnalisation:																
(3) Différentiel de lieu entre AECO et Empress	(9 112) \$	-19%	-0,519	(8 206) \$	-0,519	906 \$	0,000	(8 198) \$	-0,519	(1 582) \$	19%	(9 780) \$	-0,620	(669) \$	(1 574) \$	
(4) Compression	4 804 \$	10%	0,273	4 313 \$	0,273	(492) \$	0,000	4 315 \$	0,273	834 \$	19%	5 149 \$	0,326	345 \$	837 \$	
(5) Transport	44 652 \$	92%	2,546	40 251 \$	2,546	(4 401) \$	0,000	40 251 \$	2,546	7 755 \$	19%	48 006 \$	3,037	3 354 \$	7 755 \$	
(6) Équilibrage	8 135 \$	17%	0,464	15 763 \$	0,997	7 628 \$	0,533	7 333 \$	0,464	1 413 \$	19%	8 746 \$	0,553	611 \$	(7 017) \$	
(7)	48 479 \$	100%	2,764	52 121 \$	3,297	3 641 \$	0,533	43 701 \$	2,764	8 420 \$		52 121 \$	3,296	3 641 \$	0 \$	

- 1 Les colonnes 1 à 7 présentent les coûts tels que présentés dans le dépôt original du 18 décembre 2013.
- 2 La colonne 8 présente la multiplication des volumes réels par le taux respectif à chaque service, fixé au dossier tarifaire 2013.
- 3 La colonne 10 présente l'écart de coût de 8,4 M\$ entre les coûts réels de 52,1 M\$ (colonne 4) et les coûts établis selon les taux du dossier tarifaire 2013 de 43,7 M\$ (colonne 8). Cet écart est ventilé entre les services selon le prorata des coûts établis au dossier tarifaire à la colonne 2.
- 4
- 5
- 6 La colonne 12 présente les coûts totaux réels incluant l'écart de prix ventilé de la colonne 10. Les coûts de transport sont reflétés à la Gaz Métro-9, Document 3, p. 1, l. 11 et les coûts d'équilibrage à la Gaz Métro-9, Document 3, p. 2, l. 12.
- 7
- 8 La colonne 15 présente la variation de coûts par service par rapport au dépôt original du 18 décembre 2013 (colonne 12 moins colonne 4).
- 9

Explications des écarts

Transport

Au cours de l'exercice 2013, en excluant la baisse des volumes en gaz d'appoint de 72,7 10⁶m³ (p. 1, col. 8, l. 19), la demande pour le service de transport de Gaz Métro a été légèrement inférieure de 69 10⁶m³ (p. 1, col. 8, l. 41 – col. 8, l. 19) par rapport à la prévision du dossier tarifaire.

La variation d'inventaire de transport de 131,6 10⁶m³ (p. 1, col. 8, l. 24) observée au cours de l'exercice résulte principalement de la réduction des capacités d'entreposage chez Union Gas au 1^{er} avril 2013. Par ailleurs, cette réduction a aussi entraîné la plus grande proportion de la baisse des achats à Dawn de 172,8 10⁶m³ (p. 1, col. 8, l. 11), jumelée à l'effet de la température plus chaude que la normale observée au cours de l'exercice 2013.

Les capacités de transport contractées pour les clients en service de gaz d'appoint ont baissé de 72,7 10⁶m³. Cette baisse est comparable à l'écart des volumes observés aux revenus de transport de 77,9 10⁶m³, tel que présenté à la pièce Gaz Métro 9, document 1, page 2, col. 3, l. 26. La différence de 5,2 10⁶m³ entre ces deux écarts représente les déséquilibres sur les contrats de gaz d'appoint non réglés en début et en fin d'exercice réglementaire.

Tel que prévu au dossier tarifaire, aucune vente de transport FTLH n'a été réalisée en 2013.

En excluant la réduction des coûts de transport de gaz d'appoint de 4,1 M\$ (p. 1, col. 7, l. 19), les coûts de transport pour les clients sur le service de transport de Gaz Métro ont augmenté de 2,1 M\$ (p. 1, col. 7, l. 41 – p. 1, col. 7, l. 19). Ainsi, bien que la demande pour le service de transport de Gaz Métro soit en baisse de 69 10⁶m³, les coûts présentent une hausse qui provient de l'augmentation du coût des achats à Dawn. Cette augmentation résulte de l'application de la Décision D-2014-165, par laquelle, un montant de 7,8 M\$ (tableau p. 5, col. 10, l. 5) provenant de la hausse du coût (portion écart de prix) de la prime sur les achats à Dawn de 8,4 M\$ (tableau p. 5, col. 10, l. 2) a été imputé au service de transport plutôt qu'au service d'équilibrage.

Cette hausse de coûts est toutefois partiellement compensée par la hausse des revenus tirés de l'optimisation des outils de transport et de la baisse des volumes transportés. Les revenus d'optimisation sont détaillés dans la pièce Gaz Métro-9, document 5, page 6.

1 **Équilibrage**

2 [...]

3 [...]

4 La baisse des coûts d'équilibrage de 1,7 M\$ découle des revenus tirés de l'optimisation
5 des outils d'équilibrage qui ont été supérieurs de 2,6 M\$ (p. 2, col. 5, l.16 à 18) par rapport
6 à la prévision du dossier tarifaire. Ces revenus sont détaillés dans la pièce Gaz Métro - 9,
7 document 5, page 6. Cette réduction de coûts est toutefois partiellement compensée par
8 la hausse de la prime d'équilibrage à Dawn de 0,6 M\$ (p. 2, col. 5, l. 12). Il est à noter que
9 cet écart reflète l'application de la décision D-2014-165. Ainsi, la hausse du coût (portion
10 écart de prix) de la prime sur les achats à Dawn de 8,4 M\$ (tableau p. 5, col. 10, l. 2) a
11 été principalement imputée au service de transport, plutôt qu'au service d'équilibrage.

1 **Définition des rubriques de la pièce**
2 **Gaz Métro-9, Document 3, pages 1 à 3**

3 **Gaz Métro-9, Document-3, p.1 – Coûts de transport**

4 **Transport LH pour alimenter la Zone Sud**

- 5 • L3 – Service ferme – Tarif TCPL : Coûts et volumes pour la portion fixe et
6 variable du transport FTLH contracté avec TCPL ayant servi à transporter de la
7 molécule vers EDA.
- 8 • L4 – Service ferme – Tarif TCPL Zone Nord dévié au Sud : Coûts et volumes pour
9 la portion fixe et variable du transport FTLH contracté avec TCPL à
10 destination de NDA excédentaire aux besoins quotidiens et ayant été déviés vers
11 EDA.
- 12 • L5 – Service ferme – Marché secondaire : Coûts et volumes pour la portion fixe
13 et variable du transport FTLH contracté sur le marché secondaire et ayant servi à
14 transporter de la molécule vers EDA, incluant les rachats de transport.

15 **Transport SH pour alimenter la Zone Sud**

- 16 • L8 – Service ferme – SH Dawn : Coûts pour la portion fixe et variable du
17 transport SH Dawn contracté avec TCPL ou sur le marché secondaire ayant
18 servi à transporter de la molécule vers EDA.
- 19 • L9 – Service ferme – SH Parkway : Coûts pour la portion fixe et variable du
20 transport SH Parkway contracté avec TCPL ayant servi à transporter de la
21 molécule vers EDA.
- 22 • L10 – Service ferme – SH STS : Coûts pour la portion fixe et variable du
23 transport SH STS contracté avec TCPL ayant servi à transporter de la molécule
24 vers EDA.
- 25 • L11 – Prime de transport à Dawn : Coûts de la prime de transport payée dans le
26 prix d'achat à Dawn pour la molécule à transporter vers EDA.

27 **Transport SH pour alimenter la Zone Nord**

- 28 • L14 – Transport – Champion Pipeline : Coûts pour le service de transport de
29 Champion Pipeline.
- 30 • L15 – Service ferme – tarif TCPL : Coûts et volumes pour la portion fixe et
31 variable du transport FTLH contracté avec TCPL ayant servi à transporter de la
32 molécule vers NDA.

- 1 • L16 – Service ferme – Marché secondaire : Coûts et volumes pour la portion fixe
2 et variable du transport FTLH contracté sur le marché secondaire et ayant servi à
3 transporter de la molécule vers NDA.

4 **Autres capacités de transport**

- 5 • L19 – Gaz d’appoint : Coûts et volumes pour le transport du gaz d’appoint
6 concurrence et du gaz d’appoint pour contrer une interruption, après règlements
7 de déséquilibre volumétrique.

8 **Variation d’inventaire**

- 9 • L22 – Solde d’inventaire au début : Au réel, le volume d’unités en inventaire est
10 au prix de transport du Distributeur de la zone sud en vigueur au 30 septembre
11 2012. Au dossier tarifaire, le coût moyen de transport prévu a été utilisé.
- 12 • L23 – Solde d’inventaire à la fin : Au réel, le volume d’unités en inventaire est au
13 prix de transport du Distributeur de la zone sud en vigueur au 30 septembre
14 2013. Au dossier tarifaire, le coût moyen de transport prévu a été utilisé.
- 15 • L24 – La variation d’inventaire est l’écart en volume et en argent entre le solde
16 au début et le solde à la fin, influencé principalement par la variation du coût du
17 transport au cours de l’exercice.

18 **Optimisation du transport**

- 19 • L26 – Revenus de la vente du FTLH non utilisé : Revenus et volumes issus des
20 cessions non considérées *a priori* (voir la définition de « vente *a priori* » à la
21 pièce Gaz Métro-9, Document 5, Page 1).
- 22 • L27 – Coût de la vente du FTLH non utilisé : Coûts et volumes issus des
23 cessions non considérées *a priori*.
- 24 • L28 - Revenus de la vente de FTLH *a priori* : Revenus et volumes issus des
25 cessions considérées *a priori*.
- 26 • L29 – Coût de la vente du FTLH *a priori* : Coûts et volumes issus des cessions
27 considérées *a priori*.
- 28 • L30 – Transfert de la perte sur les ventes de transport : Transfert du coût
29 résiduel des ventes de transport déduction faite des revenus d’OMA vers les
30 coûts d’équilibrage tel qu’établi au dossier tarifaire.

31 **Autres frais**

- 32 • L34 – Gaz utilisé dans les opérations : Transfert des volumes de transport pour
33 le gaz naturel transporté et utilisé à des fins opérationnelles (compression,

- 1 postes de livraison, dépenses d'exploitation, etc.) aux frais de transport,
2 d'équilibrage, de distribution et aux dépenses d'exploitation.
- 3 • L35 – Gaz perdu : Transfert aux frais de distribution des coûts et des volumes de
4 transport pour le gaz naturel transporté mais non comptabilisé en franchise
5 (perdu).
 - 6 • L36 – Ajustements d'inventaire : Coût net des ajustements d'inventaire de
7 transport correspondant au coût d'ajustement d'inventaire lors de « pass-on »
8 moins la portion des revenus facturés aux clients.
 - 9 • L37 – Revenus financiers sur outils de transport : Revenus tirés d'opérations
10 financières grâce à l'optimisation des outils de transport.
 - 11 • L38 – Coûts dossier réglementaire TCPL : Coûts externes déboursés pour
12 représenter les intérêts de la clientèle de Gaz Métro dans le dossier RH-003-2011
13 de l'ONE.
 - 14 • L39 – Amortissement frais reportés – écart de revenu : Amortissement de l'écart
15 de revenu de l'année précédente dû à l'application tardive des tarifs.
 - 16 • L40 – Pénalités sur service ferme – Coût des pénalités facturées par TCPL.

17 **Gaz Métro - 9, Document - 3, p.2 – Coûts d'équilibrage**

18 **Frais d'entreposage**

- 19 • L3 – Gaz d'entreposage souterrain à Dawn : Coûts d'entreposage pour
20 l'opération du site de Union Gas comprenant la prime fixe, les frais d'injection sur
21 retraits, les frais de retraits et les coûts de fuel.
- 22 • L4 – Usine LSR : Coûts d'opérations de l'exercice et frais d'injection sur retraits.
- 23 • L5 – Gaz d'entreposage souterrain – PDL : Coûts de la prime fixe et du fuel pour
24 le site de Pointe-du-Lac d'Intragaz.
- 25 • L6 - Gaz d'entreposage souterrain – St-Flavien : Coûts de la prime fixe, frais
26 d'injection sur retraits, coûts de retraits et coûts de fuel d'Intragaz.

27 **Frais de transport**

- 28 • L9 – Service STS – Dawn/Parkway/Franchise : Coûts des primes fixes et
29 variables TCPL, M12 et C1, coûts de fuel sur TCPL, M12 et C1, autres frais
30 divers (overrun, pressure, etc).
- 31 • L10 – Service SH – Dawn/Franchise : Coûts des primes fixes et variables, coût
32 du tarif de réception à Dawn et coûts de fuel utilisés pour l'équilibrage.

- 1 • L11 - Service SH – Dawn/Parkway/Franchise : Coûts des primes fixes et
2 variables TCPL et M12 ainsi que coûts de fuel TCPL et M12 utilisés pour
3 l'équilibrage.
- 4 • L12 – Prime d'équilibrage à Dawn : Coûts de la prime d'équilibrage payée dans
5 le prix d'achat à Dawn.
- 6 • L13 – Vente d'outils de transport SH *a priori*: Revenus et volumes issus des
7 cessions de SH considérées *a priori*.

8 **Optimisation des outils d'équilibrage**

- 9 • L16 – Revenus de prêt d'espace : Revenus pour les prêts d'espace effectués à
10 Dawn.
- 11 • L17 – Revenus d'échange et cessions d'optimisation : Revenus tirés d'opérations
12 financières grâce à l'optimisation des outils d'équilibrage.
- 13 • L18 – Revenus pour STS-RAM : Revenus tirés de l'optimisation des crédits
14 STS-RAM.
- 15 • L19 – Transfert de la perte sur les ventes de transport excédentaire : Coûts
16 résiduels des ventes de transport après avoir déduit les revenus d'OMA transférés
17 vers les coûts d'équilibrage au dossier tarifaire.

18 **Amortissement des frais reportés**

- 19 • L22 – Transport gaz coussin : Amortissement du frais reporté du gaz coussin.
- 20 • L23 – Écart de revenu : Amortissement de l'écart de revenu de l'exercice
21 précédent dû à l'application tardive des tarifs.
- 22 • L24 – Frais d'équilibrage transférés de la fourniture : Amortissement du coût
23 résultant de l'achat saisonnier de fourniture à Empress ou à Dawn transféré de la
24 fourniture vers l'équilibrage.
- 25 • L25 – Pass-on sur frais d'équilibrage de pointe : Amortissement des coûts liés
26 aux changements de tarifs de l'exercice précédent affectant la pointe.
- 27 • L26 – Pass-on sur frais d'équilibrage d'espace : Amortissement des coûts liés
28 aux changements de tarifs de l'exercice précédent affectant l'espace.
- 29 • L30 – Frais de pointe : Report des coûts liés aux changements de tarifs de
30 l'exercice courant affectant la pointe qui seront amortis dans le dossier
31 tarifaire 2014.

- L31 – Frais d'espace : Report des coûts liés aux changements de tarifs de l'exercice courant affectant l'espace qui seront amortis dans le dossier tarifaire 2014.

1 **Gaz Métro-9, Document-3, p.3 – Coûts de distribution**

2 **Coût du gaz perdu**

- 3 • L3 – Coût du transport perdu : Coût du transport pour le gaz non comptabilisé
4 (perdu).
- 5 • L4 – Coût de la compression perdue : Coût de la compression pour le gaz non
6 comptabilisé (perdu).
- 7 • L5 – Coût de la fourniture perdue : Coût de la fourniture pour le gaz non
8 comptabilisé (perdu).
- 9 • L6 – Nivellement du gaz perdu : Ajustement des coûts du gaz perdu pour niveler
10 aux volumes et au coût unitaire prévus dans le dossier tarifaire (rapport annuel
11 seulement).

12 **Autres frais de distribution**

- 13 • L9 – Postes de livraison, service de transport gazier et biogaz : coûts liés à la
14 transmission du gaz naturel en franchise ainsi que les coûts liés à la production
15 de biogaz à Ste-Sophie.
- 16 • L10 – Amortissement frais reportés – écart de revenu : Amortissement de l'écart
17 de revenu de l'exercice précédent dû à l'application tardive des tarifs.
- 18 • L11 – Mercaptan : Coût du mercaptan ajouté dans les postes de livraison.